

-K.D-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 30 Juillet 1957.-

N° 2050/AI.14

Requête OBJET:
NGHIZIMPUPU

TRANSMIS copie pour information à Monsieur
le Directeur des AIMO à USUMBURA, suite à
son rappel n° 211/3453 du 18 courant.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
A. d'ARIAN.-

S/couvert de Monsieur le Résident du
Ruanda à KIGALI.



A Monsieur le Commissaire Provincial,
Résident du Ruanda
à

K I G A L I

Monsieur le Commissaire Provincial,

Comme suite à votre rappel n° 4122/AI du 18
courant concernant l'objet émarginé, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que j'y ai répondu par ma lettre n° 1771/AI.14 du 21
juin écoulé, dans laquelle je vous disais n'avoir reçu aucune
réponse à ma lettre n° 1559/AI.14 du 28 mai au Tribunal du Mwami.

Le greffier du Tribunal du Mwami n'a, non plus,
réservé aucune suite à mon rappel n° 1789/AI.14 du 24 juin, rappel
dont je vous avais adressé une copie.

Comme je ne dispose d'aucun moyen de pression
sur cet agent de l'ordre judiciaire indigène, je me permets de vous
suggérer de lui demander directement les renseignements complémen-
taires à ma lettre n° 1367/AI.14 à Monsieur le Directeur des AIMO
et à son annexe, documents dont des copies sont également en votre
possession.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE.-
A. d'ARIAN.-